Avisbat

Mercredi 23 septembre 2026

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/08047-0

Évènement

Travaux de tiers

Article R-4311-1 du code des transports
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral du 22/09/2026
Arrêté préfectoral n°22/2026

Localisation A

Canal d'Aire

PK 59.350

Précision : Pont de Douvrin, commune de Douvrin

Du 16/10/2026
Au 20/10/2026
Tous les jours de 08h00 à 17h00

Attention spéciale

Localisation B

Canal d'Aire

PK 64.500

Précision : Pont des crêtes commune de Violaines

Du 19/10/2026
Au 21/10/2026

Tous les jours de 08h00 à 18h00

Attention spéciale

Localisation C

Canal d'Aire

PK 83.700

Précision : Pont de L'épinette, commune de Busnes

Du 20/10/2026
Au 22/10/2026

Tous les jours de 08h00 à 18h00

Attention spéciale

Localisation D

Canal d'Aire

PK 82.500

Précision : Pont de la Biette commune de Robecq

Du 19/10/2026
Au 21/10/2026
Tous les jours de 08h00 à 18h00

Attention spéciale

Informations supplémentaires

Inspection d’Ouvrage d’Art avec une nacelle.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial Flandres-Lys

03 21 12 95 30 UTI-Flandres-Lys.DT-Nord-Pas-de-Calais@vnf.fr